

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Du 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

CAPA & CAPN, CPE,
CT d'établissement & CT ministériel

L'enjeu du VOTE CGT

Les prochaines élections professionnelles 2014 dans la Fonction publique ont lieu alors que le service public d'Enseignement supérieur et de Recherche (ESR) subit un **plan national de restructuration** visant à réduire le nombre d'établissements à une trentaine de structures, les Communautés d'universités et établissements (ComUE), assises sur les régions et les métropoles. L'objectif affiché par la secrétaire d'Etat, Geneviève Fioraso, et la conférence des présidents d'universités (CPU), est sans ambiguïté : « abaisser les coûts de formation, d'encadrement, de fonctionnement matériel et de masse salariale de tout le système universitaire ». Dans ce contexte, fusions et mutualisations auront des conséquences majeures sur les personnels, leurs conditions de travail, leurs carrières et leurs rémunérations. **Les ComUE sont des machines à broyer les budgets et les emplois.** Elles vont aggraver encore plus la dégradation des conditions de travail que nous constatons déjà.

Cette concentration des établissements se met en place en même temps qu'une **réorganisation territoriale** du pays qui cache mal la volonté du gouvernement et du Medef d'instaurer partout la libre concurrence entre territoires d'une part et établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'autre part.

Les établissements d'ESR sont également contraints par la politique d'austérité imposée par le gouvernement (Pacte de responsabilité) et l'Europe (Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Non content d'attaquer de front tous les acquis sociaux des salariés, le gouvernement vient d'accorder, pour le seul bénéfice du patronat et du Medef, 50 milliards d'euros qui s'ajoutent aux 20 milliards d'euros de Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Pour les fonctionnaires et les personnels de l'ESR, cette politique signifie : le gel du point d'indice, la substitution de la Modernisation de l'action publique (MAP) à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), la suppression massive d'emplois dans la Fonction publique de l'État et le recours massif à l'emploi précaire, le blocage généralisé des carrières, la remise en cause générale des acquis en matière d'horaires et congés.

Pour les établissements, cela se traduit par une **baisse drastique des financements de l'État**, la poursuite des financements sélectifs et élitistes, le développement des financements sur projets et sa contrepartie inévitable, l'explosion des emplois contractuels et précaires.

Dans ce contexte, les statuts de la Fonction publique (Aenes, Itrf, Enseignants-chercheurs, Prag/Prce, personnels de bibliothèques) sont, pour les directions d'établissements (DGS et DRH) et les présidents d'universités, un frein à la mise en œuvre du management qui doit leur permettre d'atteindre les objectifs assignés de **réduction de la masse salariale et de l'emploi public**. Alors que ces statuts garantissent un **Service public indépendant au service de tous sur tout le territoire**.

La FERC Sup CGT défend depuis toujours, sans relâche, les différents statuts de fonctionnaires de l'État dans le Service public d'ESR. Aujourd'hui plus que jamais, il convient de faire bloc et d'être unis entre collègues : défendre la Fonction publique de l'État, c'est garantir aux agents contractuels des conditions de travail et d'emploi satisfaisantes, avec la Fonction publique comme objectif ; défendre les conditions d'emploi et de travail des agents non titulaires, c'est assurer aux fonctionnaires le maintien de leurs garanties statutaires et le cadre général de leur travail dans les établissements.

Ces élections, rendues complexes par une multiplicité de scrutins qui se superposent et par des modalités de votes différentes, constituent un véritable enjeu pour les personnels, tant au niveau local que national. À travers les élections aux Commissions administratives paritaires (CAP), ce sont les défenseurs des intérêts des personnels qui seront désignés. Avec les élections aux Comités techniques (CT) ce sont les représentants chargés de porter la voix des personnels qui seront élus. Au-delà, cela déterminera qui, dans les CHSCT, sera chargé de défendre les conditions de travail des personnels.

Pour que les intérêts des travailleurs de l'ESR soient défendus au mieux, le vote CGT est plus que jamais nécessaire pour l'ensemble des scrutins, par chacune des élections, à la fois dans les établissements et au niveau national.

J'adhère à la FERC Sup CGT, la CGT dans l'Enseignement Supérieur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
Adresse professionnelle : _____
Tél. : _____ Portable : _____
E-mail : _____

Bulletin à retourner à : FERC-Sup CGT – case 544 – 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL cedex
Tél : 01 55 82 76 28 – fax : 01.49.88.07.43 – ferc-sup@ferc.cgt.fr - site : www.ferc-sup.cgt.fr



www.adherer.fercsup-cgt.net

IATSS

En novembre et décembre 2014, vous voterez pour :

CT-MESR : Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur.

Désormais, les résultats de ce scrutin déterminent la représentativité des organisations syndicales au niveau national.

CT-E : Comité technique d'établissement.

Consulté sur tout sujet relatif à l'organisation du travail dans l'établissement. Les sièges au CHS-CT dépendront des résultats au CT. CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement.

CAPN : Commission administrative paritaire nationale.

Elle se prononce sur les carrières des agents ITRF catégories A, B, et des agents de bibliothèque.

CAPA : Commission administrative paritaire académique.

Elle se prononce sur les carrières des ITRF catégorie C, de l'AENES, des professeurs certifiés et agrégés.

Pour certains établissements :

CPE : Commission paritaire d'établissement.

Consultée sur les décisions individuelles concernant les personnels BIATSS.

La CGT c'est, pour des millions de salariés, une force déterminante pour la défense de leurs intérêts, au travail, et plus largement dans tous les actes de la vie sociale.

Première organisation syndicale en France, elle puise dans la solidarité les principes mêmes de son action. Son audience se fonde sur une détermination sans cesse réaffirmée de combattre les coups que le patronat et les gouvernements successifs portent contre l'immense majorité de la population. Le rôle et la raison d'être de notre organisation résident dans :

- la défense des services publics et tout particulièrement du Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche,
- la défense de TOUS les salariés du secteur,
- la défense et l'amélioration de leurs statuts (général et particuliers) ainsi que la titularisation des contractuels dans ces statuts,
- la lutte pour l'amélioration des conditions de travail, la défense des conditions matérielles (salaires...) et le respect de la dignité des agents, en lien avec tous les autres salariés (public et privé), conformément à l'organisation interprofessionnelle de la CGT.

Pour un Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche, démocratique et émancipateur

À l'opposé des conceptions fondées sur la rentabilité financière, nous défendons le principe de l'efficacité sociale pour le progrès social et l'épanouissement de chaque individu. Cela signifie que chacun puisse mettre en valeur ses potentialités, puisse développer son esprit critique, ses capacités à comprendre et maîtriser la réalité qui l'entoure. Notre Service public est garant de cette efficacité sociale. Il constitue la base d'un investissement social, collectif, qui n'est pas seulement financier, mais culturel et politique. C'est pourquoi nous dénonçons en permanence l'utilitarisme et la recherche de rentabilité qui menacent la qualité et les missions de notre Service public. Nous défendons en même temps la liberté indispensable au développement des connaissances, à l'essor des activités intellectuelles et culturelles d'un côté, et leur diffusion à l'ensemble de la société, sans exclusive, de l'autre.

Notre jeunesse doit pouvoir se former dans les meilleures conditions et au plus haut niveau possible. Ces élections de novembre-décembre 2014 permettent d'exprimer la volonté des personnels de la Fonction publique : pour peser sur les orientations, pour rester maîtres de leur avenir et préserver le Service public, indépendant, laïque et national.

Voter CGT, c'est d'abord montrer que nous, salariés, voulons compter, que nous n'avalons pas de couleuvres ! C'est également affirmer que la solidarité n'est pas un vain mot et que nous voulons la faire vivre contre vents et marées. Ensemble, nous sommes plus forts que seuls.

JE VOTE et FAIS VOTER



Du 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 DANS LA FONCTION PUBLIQUE

www.elections.fercsup-cgt.net

Du 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014

Dans nos établissements, les fonctionnaires administratifs, ingénieurs et techniques appartiennent à deux grands statuts et sont près de 50% en catégorie C, 25% en catégorie B et 25% en catégorie A :

- **Les personnels de Recherche et de Formation** Leur statut a été créé en 1985 pour titulariser les contractuels du Supérieur. Avec ses 8 branches d'activité professionnelle (BAP) et ses 260 emplois-types (REFERENS), ces 36 765 personnels sont, de fait, quasiment privés du droit à mutation. Les concours, très spécialisés, ont largement perdu leur caractère national et le recours quasi-institutionnalisé aux contractuels menace les garanties attachées à ce statut.
- **l'administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur** (AENES) regroupe 15 917 personnels qui bénéficient encore d'un véritable droit à la mutation vers un autre ministère, dans le secondaire ou dans le supérieur. Avant les ITRF, ils ont dû affronter les affres de l'entretien professionnel obligatoire (depuis 2011) et de la prime de fonctions et résultats (PFR), devenue récemment indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE). Dans le supérieur, les présidents privilégient souvent la transformation des postes de ce statut en postes d'ITRF.

Ce sont les attaques que nous subissons tous qui doivent nous unir :

- **La catégorie C** : méprisée et exploitée. Directement menacée par la disparition de ses missions (privatisation ou externalisation), elle est victime des rémunérations les plus basses. Les mesures successives « bas salaires » ont même empiré la situation... En 30 ans de carrière, un adjoint 2e classe progressera de 10 points d'indice (45 €) sur 11 échelons. Son collègue adjoint principal 2e classe progressera de 20 points (90 €) sur 12 échelons et 26 ans de carrière.
Enfin, les agents de la catégorie C subissent la dérive managériale de la hiérarchie et la dégradation de leurs conditions de travail. Pourtant essentiels au fonctionnement des services et des labos, il est temps que leur investissement soit reconnu, revalorisé et rétribué à sa juste valeur...
- **La catégorie B** : prise en sandwich. Avec des effectifs en baisse (-10 % en 10 ans), elle est aussi la plus sollicitée par le nouveau management pour prendre des responsabilités supplémentaires, sans la rémunération associée... Au fil des années, elle s'est trouvée coincée entre un SMIC régulièrement revalorisé et des grilles B et A complètement figées. Ainsi, un agent de catégorie B commence à l'INM 314, c'est-à-dire au niveau d'un adjoint principal 2e classe.
- **La catégorie A** : pression et burn-out. Les conditions de travail ont été mises à mal par la profusion des modifications réglementaires, la désorganisation numérique et l'urgence qui remplacent l'organisation. Les cadres sont parfois contraints d'aller contre leur conscience professionnelle, obligés de boucler/bâcler le travail faute de temps, de former les vagues successives de contractuels. Ils subissent les affres de la réunionite aiguë qui a envahi le « nouveau management ». Pour autant, le déclassement brutal qu'ils subissent est sans précédent dans les pays développés : en 30 ans, le 1er traitement de catégorie A est passé de 1,75 fois le SMIC à 1,13 fois seulement !

Pour toutes les catégories, la garantie de carrière a été vidée de son sens par le tarissement des promotions et l'âge légal de la retraite a reculé... de 5 années en 10 ans... !

Le travail : souffrance ou bien-être ?

Avec des réorganisations quasi-permanentes (fusions, regroupement... menés tambour battant, sans véritable consultation des salariés), le travail dans l'urgence – le montage des ESPE dans la précipitation en 2013 en est un bel exemple –, les nouveaux outils numériques, la désorganisation, la précarité, bien des collègues souffrent de mal-être au travail. Burn-out, dépressions, suicides, stress : nos établissements ne sont pas épargnés ! La CGT milite au quotidien pour l'accès au registre d'hygiène et sécurité, pour l'augmentation des moyens de la médecine de prévention, pour l'amélioration de l'environnement de travail et le respect du droit à la formation professionnelle, ainsi que l'accès sur le temps et le lieu de travail à des activités culturelles et sportives.

La CGT FERC Sup a toujours été opposée aux lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso et continue d'en demander l'abrogation.

Nous revendiquons :

- la re-étatisation et le retour à une gestion nationale de la masse salariale, ainsi que la garantie de nos statuts nationaux de fonctionnaires d'État, et la fin de la gestion des carrières des personnels par les établissements ;
- le respect intégral du rôle des CAP académiques et nationales ;
- le maintien du rôle des sections du Conseil national des universités (CNU) pour les procédures nationales de qualification, de promotion et attribution de CRCT ;
- l'obligation de service des enseignants-chercheurs ne soit appréciée qu'en termes d'heures d'enseignement fixes au niveau national (assorties de maxima hebdomadaires pour les enseignants) ;
- la suppression de la modulation de service d'enseignement des enseignants-chercheurs ;
- l'ouverture de négociations avec le ministère sur le volume des heures complémentaires ainsi que la prise en compte des tâches hors enseignement et recherche du personnel enseignant.

La CGT FERC Sup reste résolument opposée à la rémunération basée sur le mérite et la performance, et exige une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice.

Nous revendiquons :

- l'abandon des primes (PFR, PEDR...) et leur intégration dans le salaire, chaque agent doit percevoir à travail égal un salaire égal ;
- la revalorisation de toute la grille indiciaire et de véritables négociations salariales annuelles ;
- l'abrogation du système d'évaluation/notation des BIATSS et l'abandon de tout dispositif fondé sur la "performance" ou le "résultat" ;
- la suppression de l'évaluation individuelle hiérarchique des enseignants-chercheurs ainsi que le respect de leur indépendance et de leur liberté pédagogique.

La CGT FERC Sup rappelle son opposition à la privatisation de l'ESR et à la précarisation des personnels.

Nous continuons de défendre les conditions de travail et de rémunération de tous les agents contractuels, et demandons leur titularisation. Nous restons résolument opposés à la création d'un « quasi statut » d'agents contractuels qui concurrence et remet en cause le statut de la Fonction publique d'État.

Nous revendiquons :

- l'arrêt des gels de postes et la création de postes en rapport avec les besoins, chaque fois qu'il y a extension des horaires dans un service, et le recours à des personnels titulaires pour les occuper ;
- la création de postes pour répondre aux besoins pérennes et permettre ainsi un réel déroulement de carrière.

Sur cette base, nous réaffirmons notre revendication de doubler le budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En outre, nous réclamons le rattrapage du différentiel entre grandes écoles et universités, afin que l'enseignement supérieur ouvert à tous ne soit pas le parent pauvre du système.

C'est pourquoi, pour les personnels IATSS titulaires, la CGT FERC Sup revendique :

- la révision complète de la grille indiciaire de toutes les catégories, afin de permettre :
 - la garantie a minima de doubler son salaire entre le début et la fin de carrière, une amplitude de la grille de 1 à 5 (au lieu de 1 à 2,85 actuellement).
- un salaire minimum dans la fonction publique de 1 700 € brut.
- le recrutement à 1,2 fois le SMIC en catégorie B, à 1,8 fois le SMIC en catégorie A.
- la reconnaissance des qualifications mises en œuvre et
- la suppression de toutes les classes pour des corps à grade unique,
- le recrutement à Bac+2 directement en catégorie A.
- l'abrogation de la PFR, de l'IFSE ou de toute autre prime au mérite.
- l'arrêt immédiat de l'externalisation des services et du recours à la sous-traitance.